

## PROFIL INVESTISSEUR - PERSONNES MORALES

**CE DOCUMENT EST À RETOURNER À LA SOCIÉTÉ DE GESTION UNIQUEMENT DANS LE CAS OÙ VOUS AVEZ SOUSCRIT EN L'ABSENCE DE CONSEILLER FINANCIER**

Ce document s'inscrit dans le cadre des dispositions de la Directive MIFID 2 2014-65/UE du 15 mai 2014 telle que complétée par la Directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission du 7 avril 2016 et par le Règlement délégué (UE) 2017/565 de la Commission du 25 avril 2016. Ce questionnaire est couvert par le secret professionnel (article L.511-33 du Code monétaire et financier) et vos réponses ont pour objectif d'apprécier l'adéquation et le caractère approprié de votre investissement dans le Fonds.

### IDENTIFICATION

Dénomination sociale.....Forme juridique.....  
 Immatriculée au RCS de ..... sous le numéro .....  
 Représentée par.....Agissant en qualité de.....

### SITUATION PATRIMONIALE

**Évaluation de l'actif :** Total de l'actif.....k€  
 Dont.....% sont investis en immobilier (dont siège social.....%)  
 Dont.....% sont investis en instruments financiers (cotés.....%; non cotés.....%)  
 Dont.....% sont disponibles (liquidités)  
 Total emprunts bancaires et dettes.....k€

**Évaluation du passif :** Montant du capital social.....k€  
 Montant des fonds propres.....k€  
 Montant des dettes.....k€

### CONNAISSANCES ET EXPÉRIENCE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Types	Connaissez-vous cet instrument financier ?	Avez-vous déjà effectué des opérations sur cet instrument financier ?	Nombre d'opérations au cours des 24 derniers mois	Montant moyen (k€)
Actions cotées	Oui/Non	Oui/Non		
Actions non cotées	Oui/Non	Oui/Non		
Obligations simples	Oui/Non	Oui/Non		
Obligations complexes (OCA, ORA, etc)	Oui/Non	Oui/Non		
Parts de FCPI/FIP	Oui/Non	Oui/Non		
Parts de FCPR	Oui/Non	Oui/Non		
Parts de SPCI/OPCI	Oui/Non	Oui/Non		
OPC actions	Oui/Non	Oui/Non		
OPC obligataires	Oui/Non	Oui/Non		
OPC monétaires	Oui/Non	Oui/Non		
Produits structurés	Oui/Non	Oui/Non		
Produits dérivés	Oui/Non	Oui/Non		

Une perspective de performance élevée implique un risque de perte en capital :  Oui  Non  Je ne sais pas

Veuillez hiérarchiser (de 1 à 3, 1 étant le plus risqué) les actifs financiers suivants en fonction de leur niveau de risque :

OPC obligataire	
Action du CAC 40	
OPC monétaire	

Une action correspond à :  Une part de capital  Un emprunt  Je ne sais pas

#### Classification du client en client non professionnel

M Capital Partners vous classe en tant que client non professionnel au sens de la réglementation, catégorie offrant la plus grande protection. Vous pouvez malgré tout et sous conditions demander une reclassification. M Capital Partners souhaite attirer votre attention sur le fait que cette modification de catégorie, qui n'est pas de droit, aurait pour conséquence de diminuer le degré de protection auquel vous avez droit aujourd'hui. En particulier, vous perdriez le bénéfice de certains droits en matière d'information et de conseil, d'exécution des ordres et de traitement des réclamations.

## OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

### Quels sont les motifs de votre investissement ?

- Diversification de votre portefeuille  
 Recherche d'un profit à long terme  
 Placement de trésorerie  
 Diminution de votre fiscalité  
 Valorisation de capital  
 Autre .....

### Quel est votre horizon d'investissement ?

- Très court terme/moins d'un an  
 Court terme/de 1 à 3 ans  
 Moyen terme/de 3 à 5 ans  
 Moyen long terme/de 5 à 8 ans  
 Long terme/plus de 8 ans

Il est rappelé que les parts du Fonds sont bloquées pendant 8 ans au moins, pouvant aller jusqu'à 10 ans.

## TOLÉRANCE AU RISQUE

### Classez par ordre d'importance ce qui compte le plus pour vous de 1 à 3 (1 étant le plus important) :

Sécurité de votre capital	
Rentabilité de vos placements	
Disponibilité de votre argent	

### En matière de risque financier (cochez la case qui vous correspond le mieux) :

- La sécurité de votre capital est primordiale, même si la rentabilité est faible  
 Vous êtes à la recherche d'une rentabilité modérée avec le moins de risques possibles  
 Vous recherchez avant tout une rentabilité élevée à long terme, même si cela passe par des fluctuations de marché  
 Vous recherchez une rentabilité très élevée, même si cela passe par des risques de pertes en capital

### Votre tolérance au risque :

- Aucune       Très Faible       Moyenne       Élevée

Il est rappelé que le Fonds présente un risque élevé de perte en capital.

## TEST D'ADÉQUATION

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de votre trésorerie ?

- Oui       Non

Parmi les instruments financiers ci-dessous, vous avez réalisé des transactions sur (plusieurs réponses possibles) :

- Aucun       Obligations convertibles       Obligations simples       Parts de FIA

Au regard de vos actifs financiers, vos investissements dans des parts de FIA représentent :

- Entre 0 et 10%       Entre 10,1% et 20%       Plus de 20%

L'investissement dans le Fonds vous permettra de bénéficier de la réduction d'impôt suivante :

- Réduction d'impôt sur les sociétés       Aucune réduction

En général, vous privilégiez les placements :

- Dynamiques       Équilibrés       Prudents

Vous êtes informé(e) que l'investissement dans le Fonds doit être envisagé sur un horizon de 4 à 5 ans :

- Oui       Non

Quels sont les risques liés à votre investissement dans le Fonds ?

- Aucun risque       Risque de perte en capital       Risque de rendement  
 Risque lié au secteur de l'immobilier       Risque de concentration       Risque de liquidité

Vous certifiez avoir pris connaissance du DICI du Fonds, y compris de l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers y figurant. Vous reconnaissez avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause des parts du Fonds, en adéquation avec vos connaissances, votre expérience en matière d'investissement, votre situation financière et vos objectifs d'investissement.

**Après analyse du présent questionnaire, et notamment du test d'adéquation, M Capital Partners se réserve le droit de refuser toute souscription jugée inappropriée au regard de votre profil.**

Fait à .....

Le .....

### Signature

(précédée de la mention manuscrite :  
« lu et approuvé »)

# FCPR W PME MULTISTRATÉGIES

## FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17 NOVEMBRE 2020

CODES ISIN PARTS A : FRO013515897 - PARTS B : FRO013515905

CACHET DISTRIBUTEUR

Ou Nom du distributeur : .....

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Le souscripteur est (merci de cocher l'une des deux cases) :

- Une **personne physique**. Dans ce cas, veuillez remplir les informations visées au 1 ;  
 Une **personne morale**. Dans ce cas, veuillez remplir les informations visées au 2.

### 1 - INFORMATIONS SOUSCRIPTEUR PERSONNE PHYSIQUE

Nom et prénom ..... (ci-après « le Souscripteur »)  
Nom de jeune fille.....  
Nationalité.....  
Né(e) le ..... à ..... n° Dépt.....  
Pays.....  
Adresse.....  
Code postal..... Ville..... Pays.....  
Tél. ....  
Mail .....@..... (obligatoire)  
Activité professionnelle .....

### 2 - INFORMATIONS SOUSCRIPTEUR PERSONNE MORALE

Dénomination sociale ..... (ci-après « le Souscripteur »)  
Forme juridique.....  
Nom et prénom du représentant légal.....  
Nom de jeune fille.....  
Nationalité.....  
Né(e) le ..... à ..... n° Dépt.....  
Pays.....  
N° SIREN.....  
Adresse du siège social.....  
Code postal..... Ville..... Pays.....  
Tél. ....  
Mail .....@..... (obligatoire)  
Je, en tant que représentant légal de la société,  
• déclare les informations du bénéficiaire effectif du Souscripteur<sup>1</sup> :  
Nom et prénom.....  
Date de naissance..... Pays de naissance.....  
Nationalité(s).....  
Adresse de résidence .....

PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE

NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF) OU MENTION « NA » (NON APPLICABLE)

1.

2.

S'il y a plus d'un bénéficiaire effectif, veuillez utiliser une feuille de papier séparée et la signer.

- déclare :
- que le Souscripteur est une Entité Non Financière Active<sup>2</sup> ;  
 que le Souscripteur est une Entité Non Financière Passive<sup>3</sup> ;  
 que le Souscripteur est une Institution Financière<sup>4</sup> (dans ce cas, nous vous remercions de remettre concomitamment au présent bulletin de souscription, le formulaire d'autocertification adéquat pour l'application des normes FATCA, CRS et DAS 2).

<sup>1</sup>Désigne les personnes physiques :

- détenant directement ou indirectement plus de 25% des actions ou des parts, ou des droits de vote de l'entité ; ou  
- exerçant un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de l'entité, ou sur l'assemblée générale de ses associés ; ou  
- le représentant légal lorsqu'aucune personne physique n'a pu être identifiée selon les critères précédents.

<sup>2</sup>Entité non américaine non financière dont la part des revenus passifs (dividendes, intérêts, loyers, etc.) représente moins de 50% du total des revenus bruts et dont la part des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour produire des revenus passifs représente moins de 50% des actifs détenus et qui satisfait les autres critères de définition d'une «entité non financière passive» tels que visés en Annexe 1 de l'accord intergouvernemental conclu le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (l'« **Accord FATCA** »).

<sup>3</sup>Entité non américaine non financière qui n'est pas (i) une entité non financière active au sens de l'Annexe 1 de l'Accord FATCA et (ii) une société de personnes non américaine susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source ou un trust non américain susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source conformément à la réglementation pertinente du Trésor des Etats-Unis.

<sup>4</sup>Établissement gérant des dépôts de titres, établissement de dépôt, entité d'investissement, organisme d'assurance particulier au sens de l'Accord FATCA.

# FCPR W PME MULTISTRATÉGIES

## FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17 NOVEMBRE 2020

CODES ISIN PARTS A : FROO13515897 - PARTS B : FROO13515905

# M-CAPITAL

### 3 - ATTESTATION DE RESIDENCE FISCALE

Le Souscripteur :

• certifie avoir pour résidence(s) fiscale(s) (s'il a plusieurs résidences fiscales, il convient de toutes les indiquer dans le tableau ci-dessous) :

PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF) OU MENTION « NA » (NON APPLICABLE)
1.	
2.	

• déclare ne pas être résident américain.

• s'engage à informer spontanément et immédiatement M CAPITAL PARTNERS de tous changements dans les informations mentionnées ci-dessus.

### 4 - ORIGINE DES CAPITAUX

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Épargne                           | <input type="checkbox"/> Stock-options            | <input type="checkbox"/> Trésorerie    |
| <input type="checkbox"/> Vente de bien immobilier/mobilier | <input type="checkbox"/> Succession/Donation      | <input type="checkbox"/> Autre : ..... |
| <input type="checkbox"/> Cession d'entreprise              | <input type="checkbox"/> Fonds propres & réserves |  |

Provenance géographique (zone ou pays) : .....

Informations à fournir en application de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux (article L.561-1 et suivants du Code monétaire et financier).

### 5 - PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE (SOUSCRIPTEUR PERSONNE PHYSIQUE OU BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF DU SOUSCRIPTEUR PERSONNE)

Exercez-vous, ou avez-vous cessé d'exercer depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante<sup>1</sup> ?

oui  non

Si oui, quelle fonction ? ..... Dans quel pays ? .....

<sup>1</sup> Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; Membre d'une assemblée parlementaire nationale (député comme sénateur) ou du Parlement européen, dirigeant d'un parti politique ; Magistrat de la Cour de Cassation, conseiller d'Etat et membre du Conseil Constitutionnel ou leurs équivalents à l'étranger ; Magistrat de la Cour des comptes ou leurs équivalents à l'étranger ; Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; Ambassadeur ou chargé d'affaires ; Officier général, ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique exerçant son activité au niveau national ; Directeur, directeur adjoint, membre du conseil d'une organisation internationale.

Une personne de votre famille ou de votre entourage<sup>2</sup> exerce-t-elle, ou a-t-elle cessé d'exercer depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

oui  non

Si oui, quelle fonction ? ..... Dans quel pays ? .....

<sup>2</sup> Membres directs de la famille, notamment le conjoint (peu importe la nature de l'alliance) ; les enfants, ainsi que leur conjoint ; les parents. Les personnes étroitement associées, notamment dans le cadre d'une société ou structure juridique (fiducie ou trust) ou entretenant un lien d'affaires (commercial ou économique) étroit.

### 6 - SOUSCRIPTION

Le Souscripteur déclare avoir reçu et pris connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (« DICI ») et du règlement du fonds commun de placement à risques W PME Multistratégies (ci-après désigné le « Fonds ») et en particulier de ses dispositions relatives aux conditions de rachat. Le Souscripteur a été informé du fait que le règlement du Fonds lui est fourni gratuitement dans le cas où il en fait la demande auprès de la Société de Gestion.

En application de l'article L. 214-24-35 du Code monétaire et financier (« CMF »), la souscription emporte acceptation du règlement du Fonds.

MONTANT DE LA SOUSCRIPTION (HORS DROITS D'ENTRÉE)	
Montant de souscription dans le Fonds, hors droits d'entrée [MS]	<input type="text" value="00"/> €
→ Ne peut être inférieur à 1000€.	
TAUX DE DROITS D'ENTRÉE	
Taux maximal de droits d'entrée [TMDE]	<input type="text" value="5"/> %
Taux de droits d'entrée appliqué [TDE]	<input type="text"/> %
→ Pourcentage maximal du montant de la souscription dans le Fonds, correspondant à des droits d'entrée, qui peut être prélevé lors de la souscription.	
→ Correspondant à des droits d'entrée effectivement prélevés lors de la souscription.	
Montant des droits d'entrée [MDE]*	[MS] x [TDE] = <input type="text"/> €
→ Montant des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription.	
SOUSCRIPTION TOTALE	
Montant de la souscription totale [MT]	[MS] + [MDE] = <input type="text"/> €
→ Montant total de la souscription effectivement versé, y compris droits d'entrée, exprimé en euros.	

\*Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du Fonds.

J'ai conscience du fait qu'il me sera attribué, en contrepartie de ma souscription, des Parts B dès lors que le montant total de ma souscription est égal ou supérieur à 100 000 € et des Parts A dans le cas contraire. Les frais de gestion et de fonctionnement des Parts B seront minorés par rapport à ceux des Parts A.

La valeur de souscription des Parts est égale à :

- leur valeur nominale soit 480€ ;
- augmentée d'une commission de souscription d'un montant de :
  - 0€ pour toute souscription reçue jusqu'au dernier jour du troisième mois suivant la Date de Constitution (inclus) ;
  - 10€ (soit 2,084% de leur valeur nominale) pour toute souscription reçue entre le 1<sup>er</sup> jour du quatrième mois suivant la Date de Constitution (inclus) et le dernier jour du sixième mois suivant la Date de Constitution (inclus) ;
  - 20€ (soit 4,167% de leur valeur nominale) pour toute souscription reçue entre le 1<sup>er</sup> jour du septième mois suivant la Date de Constitution (inclus) et jusqu'à la clôture de la Période de Souscription.

À CONSERVER PAR LE SOUSCRIPTEUR

# FCPR W PME MULTISTRATÉGIES

## FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17 NOVEMBRE 2020

CODES ISIN PARTS A : FRO013515897 - PARTS B : FRO013515905

# M-CAPITAL

### 7 - ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Le Souscripteur verse un montant total de .....euros [MT], qui comprend un montant de droits d'entrée de .....euros [MDE].

[MDE] ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de souscription [MS].

Le Souscripteur a pris connaissance du fait que les droits d'entrée du Fonds sont négociables. Le Souscripteur consent à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal\* de 3,91% (TFAM\_GD) ou de 3,51% selon la catégorie de parts, dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,80% (TFAM\_D) ou de 1,50% selon la catégorie de parts.

\* Le TFAM maximal est calculé sur la durée de vie maximum du Fonds.

#### Signature

(précédée de la mention manuscrite :

« lu et approuvé »)

### 8 - MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)

Des Parts C ont vocation à être souscrites pour au moins 0,25% du montant total des souscriptions (y compris les commissions de souscription le cas échéant) reçu par le Fonds. Celles-ci ouvrent un droit d'accès à 20% de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que les Parts A et les Parts B sont intégralement remboursées à leur valeur nominale.

### 9 - AVERTISSEMENT

**L'attention du Souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué pendant une durée minimale de 8 années pouvant aller jusqu'à 10 années sur décision de la Société de Gestion. La durée de blocage peut en effet être prorogée dans la limite de deux fois 1 an, soit au plus tard jusqu'au 31 mars 2031.**

**Le Fonds est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Le Souscripteur doit prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds décrits à la rubrique « Profil de Risques » du règlement du Fonds.**

**Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que le Souscripteur bénéficiera automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle il le détiendra et de sa situation individuelle.**

Tableau récapitulatif présentant la liste des autres FCPR d'ores et déjà gérés par la Société de Gestion et pourcentage de leur actif éligible au quota atteint à la dernière date connue :

FCPR	ANNÉE DE CRÉATION	POURCENTAGE D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIF EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE D'ATTEINTE DU QUOTA D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES
MIDI CAPITAL N°1	2002	31,02%	31/12/2003
MIDI CAPITAL N°2	2008	67,62%	31/12/2009
W PME VALORISATION	2017	85,72%	30/06/2019
SELECT PROMOTION	2018	55,05%	30/09/2020
SELECT PROMOTION II	2019	0%	30/09/2023

### 10 - RÈGLEMENT ET INSCRIPTION DES PARTS

#### VIA MON PEA ou PEA-PME

**1/ RÈGLEMENT :** Le Souscripteur choisit d'effectuer son règlement en donnant instruction à l'établissement ..... hébergeant son PEA ou PEA-PME, de débiter son compte-espèces dont voici les coordonnées :

IBAN \_\_\_\_\_ BIC \_\_\_\_\_

**2/ INSCRIPTION DES PARTS :** Les parts souscrites sont à livrer sur le compte-titres associé au compte-espèces référencé ci-dessus.

#### HORS PEA-PME

**1/ RÈGLEMENT :** Le Souscripteur choisit d'effectuer son règlement (cocher la case correspondante) :

par virement sur le compte bancaire du Fonds, dont voici les coordonnées, en indiquant comme bénéficiaire « FCPR W PME Multistratégies » :

IBAN \_\_\_\_\_ BIC \_\_\_\_\_  
FR7611010152139445091 \_\_\_\_\_ DISFFRPPXXX

par prélèvement bancaire sur son compte bancaire, dont voici les coordonnées : (Le Souscripteur remplit le mandat de prélèvement et joint obligatoirement un RIB de ce compte). Le prélèvement bancaire interviendra dès la réception du dossier de souscription.

IBAN \_\_\_\_\_ BIC \_\_\_\_\_

**2/ INSCRIPTION DES PARTS :** Le Souscripteur souhaite que les parts soient (cocher la case correspondante) :

inscrites sur son compte-titres dont voici les coordonnées : (Le Souscripteur joint obligatoirement un RIB de ce compte).

IBAN \_\_\_\_\_ BIC \_\_\_\_\_

conservées en nominatif pur à son nom par le dépositaire du Fonds (RBC Investor Services Bank France), prestation pour laquelle ce dernier ne lui facturera directement ni frais, ni droits de garde.

Le Souscripteur a par ailleurs pris connaissance du fait que, conformément aux dispositions des articles L. 561-1 et suivants du CMF relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux, la Société de Gestion pourra lui réclamer toute information et/ou document et/ou attestation qu'elle jugera nécessaire pour se conformer à ses obligations réglementaires.

## 10 - DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PARTS

### Le Souscripteur déclare :

- avoir pris connaissance, compris et accepté les dispositions du règlement et du DICI du Fonds qui lui ont été remis préalablement à sa souscription ;
- avoir souscrit par l'intermédiaire d'un conseiller financier ; dans le cas contraire, il retourne à la Société de Gestion le profil investisseur dûment complété et signé ;
- avoir souscrit en l'absence de tout démarchage bancaire et financier au sens des articles L. 341-1 et suivants du Code monétaire et financier pour le compte de M Capital Partners ;
- avoir la pleine capacité légale à s'engager par contrat, que la présente souscription est faite pour son propre compte et qu'il sera le propriétaire effectif des parts souscrites ainsi que des revenus ou autres distributions du Fonds ;
- avoir reçu d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre sa décision dont notamment les conditions financières du Fonds, et les contraintes en matière de date de souscription (dont le montant de l'application, le cas échéant, d'une prime de souscription) et de versement des sommes correspondantes et en particulier le DICI et le règlement du Fonds ;
- avoir souscrit irrévocablement par les présentes aux parts du Fonds pour le montant susmentionné, sous réserve d'encaissement de sa souscription ;
- avoir été informé, comprendre et accepter, d'une part, que l'investissement dans le Fonds porte sur des instruments qui impliquent des risques particuliers du fait de leurs spécificités ou sur des opérations à exécuter où le prix dépend de fluctuations des marchés financiers sur lesquelles la Société de Gestion n'a aucune influence et, d'autre part, que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures ; mon attention a ainsi été attirée sur les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts du FCPR et notamment sur le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi ;
- avoir été informé de sa catégorisation en tant que client non professionnel au sens de la réglementation, catégorie offrant la plus grande protection, et de la possibilité de demander, sous conditions, une catégorisation en qualité de client professionnel qui entraîne la diminution du degré de protection auquel il a droit aujourd'hui, en particulier le bénéfice de certains droits en matière d'information et de conseil, d'exécution des ordres et de traitement des réclamations ;
- que les fonds utilisés pour sa souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- avoir été informé de la durée de blocage des parts du Fonds ;
- avoir été informé et accepter des frais et commissions prélevés, tels que figurant dans le règlement du Fonds, le DICI et dans le présent bulletin de souscription ;
- avoir été informé que la loi applicable à la souscription des parts du Fonds est la loi française ;
- avoir été informé du fait que le présent bulletin de souscription est valable sous réserve d'encaissement de sa souscription.

### Uniquement dans le cas où les parts souscrites par un Souscripteur personne physique résident fiscal français ne sont pas logées dans un compte-titre PEA ou PEA-PME :

Le Souscripteur déclare vouloir bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu des sommes ou valeurs distribuées auxquelles donnent droit les Parts souscrites dans le Fonds et des gains de cession ou d'opérations assimilées se rapportant à ces Parts (les « Sommes »), prévue aux articles 150-0 A et 163 quinquies B, I du Code général des impôts, et en conséquence s'engage à respecter tout au long de la durée de vie du Fonds l'ensemble des conditions correspondantes :

- Le Souscripteur s'engage à conserver les parts souscrites dans le Fonds pendant cinq (5) ans à compter de la souscription ;
- Le Souscripteur opte pour le emploi immédiat et intégral des Sommes distribuées par le Fonds pendant un délai de cinq (5) ans à compter de la souscription des parts ;
- Le Souscripteur s'engage à ne pas demander la disposition des fonds ainsi réinvestis avant l'expiration de cette période d'indisponibilité de cinq (5) ans ;
- Le Souscripteur déclare être fiscalement domicilié en France ;
- Le Souscripteur s'engage à ne pas détenir, directement, par personne interposée ou par l'intermédiaire d'une fiducie, plus de dix (10) % des parts du Fonds ;
- Le Souscripteur s'engage à ne pas détenir avec son conjoint et ses ascendants ou descendants ensemble, directement ou indirectement, plus de vingt-cinq (25) % des droits dans les bénéfices de sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et déclare ne pas avoir détenu ce pourcentage au cours des cinq années précédant la souscription de ses parts ;
- Le Souscripteur a pris note qu'en cas de non-respect de l'un de ces engagements, les avantages fiscaux obtenus et visés ci-dessus pourront être repris. Par ailleurs, le Souscripteur a conscience que pour bénéficier des avantages fiscaux, le Fonds doit investir un pourcentage de son actif dans des sociétés répondant aux critères d'investissement visés à l'article L. 214-28 du Code monétaire et financier.
- Le Souscripteur autorise la Société de Gestion, agissant pour le compte du Fonds, à transmettre, dans les délais prévus par la réglementation fiscale et la doctrine administrative afférente, à l'administration fiscale une copie de la présente Annexe reflétant l'engagement du Souscripteur prévu au I de l'article 163 quinquies B du Code général des impôts.

Le Souscripteur reconnaît que les déclarations et garanties qu'il effectue et consent aux termes du présent bulletin de souscription sont une condition essentielle et déterminante pour la Société de Gestion de l'admission de sa souscription.

Le Souscripteur déclare et garantit à la Société de Gestion que toute déclaration et garantie qu'il effectue et consent aux termes du présent bulletin de souscription et que toute information qu'il a fournie ou qu'il fournira à la Société de Gestion conformément au présent bulletin de souscription et au règlement du Fonds est sincère, exacte et complète à la date de la présente souscription ou à la date à laquelle l'information est fournie. Le Souscripteur s'engage à adresser immédiatement par écrit à la Société de Gestion un rectificatif en cas de modification des informations concernant son identification, son statut et/ou sa résidence fiscale ou toute autre information fournie à la Société de Gestion.

**Le Souscripteur reconnaît et accepte que toutes informations liées à sa souscription, tous documents d'information sur le Fonds (rapport annuel, valeur liquidative, lettre d'information semestrielle) et plus généralement toutes informations et modifications réglementaires lui seront communiqués et mis à disposition sur l'espace extranet créé par M Capital Partners dont les identifiants lui seront communiqués à l'adresse mail qu'il a indiquée dans l'encadré 1 (pour un Souscripteur personne physique) ou l'encadré 2 (pour un Souscripteur personne morale).**

## 12 - DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies sur ce bulletin de souscription sont destinées à la société M Capital Partners en qualité de responsable de traitement pour les besoins de l'exécution de votre souscription de parts du Fonds, la gestion de votre dossier mais également à des fins de prospection commerciale dans les conditions de l'article L. 34-5 du Code des Postes et des Communications Électroniques. Ces données sont conservées pendant une durée maximale de trois ans à compter de la clôture de la liquidation du Fonds. Conformément à la loi sur la protection des données personnelles et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort en contactant M Capital Partners à l'adresse suivante : 8, rue des Trente-Six Ponts – CS 64210 – 31031 Toulouse Cedex 4, ou par mail : [contact@mcapital.fr](mailto:contact@mcapital.fr). Les données peuvent être communiquées aux sous-traitants de la société M Capital Partners notamment pour l'analyse des données, la facturation et plus généralement pour les besoins de l'exécution de votre souscription de parts du Fonds. La collecte des données répond à une exigence à la fois contractuelle et réglementaire. En l'absence de fourniture des données, M Capital Partners ne pourra vous faire bénéficier de ses prestations. Vous garantissez à M Capital Partners que vous êtes autorisé(e) à communiquer les données personnelles de vos représentants, bénéficiaires effectifs et contacts d'entrée en relation. Pour plus d'informations quant à la collecte et au traitement de vos données, nous vous invitons à consulter notre Politique de confidentialité disponible sur notre site Internet : [www.mcapital.fr](http://www.mcapital.fr).

Fait à .....

Le .....

### Signature

(précédée de la mention manuscrite :  
« lu et approuvé »)

## PROFIL INVESTISSEUR - PERSONNES MORALES

**CE DOCUMENT EST À RETOURNER À LA SOCIÉTÉ DE GESTION UNIQUEMENT DANS LE CAS OÙ VOUS AVEZ SOUSCRIT EN L'ABSENCE DE CONSEILLER FINANCIER**

Ce document s'inscrit dans le cadre des dispositions de la Directive MIFID 2 2014-65/UE du 15 mai 2014 telle que complétée par la Directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission du 7 avril 2016 et par le Règlement délégué (UE) 2017/565 de la Commission du 25 avril 2016. Ce questionnaire est couvert par le secret professionnel (article L.511-33 du Code monétaire et financier) et vos réponses ont pour objectif d'apprécier l'adéquation et le caractère approprié de votre investissement dans le Fonds.

### IDENTIFICATION

Dénomination sociale.....Forme juridique.....  
 Immatriculée au RCS de ..... sous le numéro .....  
 Représentée par.....Agissant en qualité de.....

### SITUATION PATRIMONIALE

**Évaluation de l'actif :** Total de l'actif.....k€  
 Dont.....% sont investis en immobilier (dont siège social.....%)  
 Dont.....% sont investis en instruments financiers (cotés.....%; non cotés.....%)  
 Dont.....% sont disponibles (liquidités)  
 Total emprunts bancaires et dettes.....k€

**Évaluation du passif :** Montant du capital social.....k€  
 Montant des fonds propres.....k€  
 Montant des dettes.....k€

### CONNAISSANCES ET EXPÉRIENCE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Types	Connaissez-vous cet instrument financier ?	Avez-vous déjà effectué des opérations sur cet instrument financier ?	Nombre d'opérations au cours des 24 derniers mois	Montant moyen (k€)
Actions cotées	Oui/Non	Oui/Non		
Actions non cotées	Oui/Non	Oui/Non		
Obligations simples	Oui/Non	Oui/Non		
Obligations complexes (OCA, ORA, etc)	Oui/Non	Oui/Non		
Parts de FCPI/FIP	Oui/Non	Oui/Non		
Parts de FCPR	Oui/Non	Oui/Non		
Parts de SPCI/OPCI	Oui/Non	Oui/Non		
OPC actions	Oui/Non	Oui/Non		
OPC obligataires	Oui/Non	Oui/Non		
OPC monétaires	Oui/Non	Oui/Non		
Produits structurés	Oui/Non	Oui/Non		
Produits dérivés	Oui/Non	Oui/Non		

Une perspective de performance élevée implique un risque de perte en capital :  Oui  Non  Je ne sais pas

Veuillez hiérarchiser (de 1 à 3, 1 étant le plus risqué) les actifs financiers suivants en fonction de leur niveau de risque :

OPC obligataire	
Action du CAC 40	
OPC monétaire	

Une action correspond à :  Une part de capital  Un emprunt  Je ne sais pas

#### Classification du client en client non professionnel

M Capital Partners vous classe en tant que client non professionnel au sens de la réglementation, catégorie offrant la plus grande protection. Vous pouvez malgré tout et sous conditions demander une reclassification. M Capital Partners souhaite attirer votre attention sur le fait que cette modification de catégorie, qui n'est pas de droit, aurait pour conséquence de diminuer le degré de protection auquel vous avez droit aujourd'hui. En particulier, vous perdriez le bénéfice de certains droits en matière d'information et de conseil, d'exécution des ordres et de traitement des réclamations.

## OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

### Quels sont les motifs de votre investissement ?

- Diversification de votre portefeuille  
 Recherche d'un profit à long terme  
 Placement de trésorerie  
 Diminution de votre fiscalité  
 Valorisation de capital  
 Autre .....

### Quel est votre horizon d'investissement ?

- Très court terme/moins d'un an  
 Court terme/de 1 à 3 ans  
 Moyen terme/de 3 à 5 ans  
 Moyen long terme/de 5 à 8 ans  
 Long terme/plus de 8 ans

Il est rappelé que les parts du Fonds sont bloquées pendant 8 ans au moins, pouvant aller jusqu'à 10 ans.

## TOLÉRANCE AU RISQUE

### Classez par ordre d'importance ce qui compte le plus pour vous de 1 à 3 (1 étant le plus important) :

Sécurité de votre capital	
Rentabilité de vos placements	
Disponibilité de votre argent	

### En matière de risque financier (cochez la case qui vous correspond le mieux) :

- La sécurité de votre capital est primordiale, même si la rentabilité est faible  
 Vous êtes à la recherche d'une rentabilité modérée avec le moins de risques possibles  
 Vous recherchez avant tout une rentabilité élevée à long terme, même si cela passe par des fluctuations de marché  
 Vous recherchez une rentabilité très élevée, même si cela passe par des risques de pertes en capital

### Votre tolérance au risque :

- Aucune       Très Faible       Moyenne       Élevée

Il est rappelé que le Fonds présente un risque élevé de perte en capital.

## TEST D'ADÉQUATION

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de votre trésorerie ?

- Oui       Non

Parmi les instruments financiers ci-dessous, vous avez réalisé des transactions sur (plusieurs réponses possibles) :

- Aucun       Obligations convertibles       Obligations simples       Parts de FIA

Au regard de vos actifs financiers, vos investissements dans des parts de FIA représentent :

- Entre 0 et 10%       Entre 10,1% et 20%       Plus de 20%

L'investissement dans le Fonds vous permettra de bénéficier de la réduction d'impôt suivante :

- Réduction d'impôt sur les sociétés       Aucune réduction

En général, vous privilégiez les placements :

- Dynamiques       Équilibrés       Prudents

Vous êtes informé(e) que l'investissement dans le Fonds doit être envisagé sur un horizon de 4 à 5 ans :

- Oui       Non

Quels sont les risques liés à votre investissement dans le Fonds ?

- Aucun risque       Risque de perte en capital       Risque de rendement  
 Risque lié au secteur de l'immobilier       Risque de concentration       Risque de liquidité

Vous certifiez avoir pris connaissance du DICI du Fonds, y compris de l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers y figurant. Vous reconnaissez avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause des parts du Fonds, en adéquation avec vos connaissances, votre expérience en matière d'investissement, votre situation financière et vos objectifs d'investissement.

**Après analyse du présent questionnaire, et notamment du test d'adéquation, M Capital Partners se réserve le droit de refuser toute souscription jugée inappropriée au regard de votre profil.**

Fait à .....

Le .....

### Signature

(précédée de la mention manuscrite :  
« lu et approuvé »)

RENNVOYER À M CAPITAL PARTNERS

SOCIÉTÉ DE GESTION : M CAPITAL PARTNERS - 8, rue des Trente-Six Ponts - CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4 - N° d'agrément AMF : GP 02-028 - Tél. : 05 34 32 09 65 / Fax : 05 34 32 09 90.



# FCPR W PME MULTISTRATÉGIES

## FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17 NOVEMBRE 2020

CODES ISIN PARTS A : FRO013515897 - PARTS B : FRO013515905

CACHET DISTRIBUTEUR

Ou Nom du distributeur : .....

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Le souscripteur est (merci de cocher l'une des deux cases) :

- Une **personne physique**. Dans ce cas, veuillez remplir les informations visées au 1 ;  
 Une **personne morale**. Dans ce cas, veuillez remplir les informations visées au 2.

### 1 - INFORMATIONS SOUSCRIPTEUR PERSONNE PHYSIQUE

Nom et prénom ..... (ci-après « le Souscripteur »)  
Nom de jeune fille.....  
Nationalité.....  
Né(e) le ..... à ..... n° Dépt.....  
Pays.....  
Adresse.....  
Code postal..... Ville..... Pays.....  
Tél. ....  
Mail .....@..... (obligatoire)  
Activité professionnelle .....

### 2 - INFORMATIONS SOUSCRIPTEUR PERSONNE MORALE

Dénomination sociale ..... (ci-après « le Souscripteur »)  
Forme juridique.....  
Nom et prénom du représentant légal.....  
Nom de jeune fille.....  
Nationalité.....  
Né(e) le ..... à ..... n° Dépt.....  
Pays.....  
N° SIREN.....  
Adresse du siège social.....  
Code postal..... Ville..... Pays.....  
Tél. ....  
Mail .....@..... (obligatoire)  
Je, en tant que représentant légal de la société,  
• déclare les informations du bénéficiaire effectif du Souscripteur<sup>1</sup> :  
Nom et prénom .....  
Date de naissance..... Pays de naissance.....  
Nationalité(s).....  
Adresse de résidence .....

PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF) OU MENTION « NA » (NON APPLICABLE)
1.	
2.	

S'il y a plus d'un bénéficiaire effectif, veuillez utiliser une feuille de papier séparée et la signer.

- déclare :
- que le Souscripteur est une Entité Non Financière Active<sup>2</sup> ;  
 que le Souscripteur est une Entité Non Financière Passive<sup>3</sup> ;  
 que le Souscripteur est une Institution Financière<sup>4</sup> (dans ce cas, nous vous remercions de remettre concomitamment au présent bulletin de souscription, le formulaire d'autocertification adéquat pour l'application des normes FATCA, CRS et DAS 2).

<sup>1</sup>Désigne les personnes physiques :

- détenant directement ou indirectement plus de 25% des actions ou des parts, ou des droits de vote de l'entité ; ou  
- exerçant un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de l'entité, ou sur l'assemblée générale de ses associés ; ou  
- le représentant légal lorsqu'aucune personne physique n'a pu être identifiée selon les critères précédents.

<sup>2</sup>Entité non américaine non financière dont la part des revenus passifs (dividendes, intérêts, loyers, etc.) représente moins de 50% du total des revenus bruts et dont la part des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour produire des revenus passifs représente moins de 50% des actifs détenus et qui satisfait les autres critères de définition d'une «entité non financière passive» tels que visés en Annexe 1 de l'accord intergouvernemental conclu le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (l'« **Accord FATCA** »).

<sup>3</sup>Entité non américaine non financière qui n'est pas (i) une entité non financière active au sens de l'Annexe 1 de l'Accord FATCA et (ii) une société de personnes non américaine susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source ou un trust non américain susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source conformément à la réglementation pertinente du Trésor des Etats-Unis.

<sup>4</sup>Établissement gérant des dépôts de titres, établissement de dépôt, entité d'investissement, organisme d'assurance particulier au sens de l'Accord FATCA.

# FCPR W PME MULTISTRATÉGIES

## FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17 NOVEMBRE 2020

CODES ISIN PARTS A : FROO13515897 - PARTS B : FROO13515905

# M-CAPITAL

### 3 - ATTESTATION DE RESIDENCE FISCALE

Le Souscripteur :

- certifie avoir pour résidence(s) fiscale(s) (s'il a plusieurs résidences fiscales, il convient de toutes les indiquer dans le tableau ci-dessous) :

PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF) OU MENTION « NA » (NON APPLICABLE)
1.	
2.	

- déclare ne pas être résident américain.
- s'engage à informer spontanément et immédiatement M CAPITAL PARTNERS de tous changements dans les informations mentionnées ci-dessus.

### 4 - ORIGINE DES CAPITAUX

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Épargne                           | <input type="checkbox"/> Stock-options            | <input type="checkbox"/> Trésorerie    |
| <input type="checkbox"/> Vente de bien immobilier/mobilier | <input type="checkbox"/> Succession/Donation      | <input type="checkbox"/> Autre : ..... |
| <input type="checkbox"/> Cession d'entreprise              | <input type="checkbox"/> Fonds propres & réserves |  |

Provenance géographique (zone ou pays) : .....

Informations à fournir en application de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux (article L.561-1 et suivants du Code monétaire et financier).

### 5 - PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE (SOUSCRIPTEUR PERSONNE PHYSIQUE OU BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF DU SOUSCRIPTEUR PERSONNE)

Exercez-vous, ou avez-vous cessé d'exercer depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante<sup>1</sup> ?

- oui  non

Si oui, quelle fonction ? ..... Dans quel pays ? .....

<sup>1</sup> Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; Membre d'une assemblée parlementaire nationale (député comme sénateur) ou du Parlement européen, dirigeant d'un parti politique ; Magistrat de la Cour de Cassation, conseiller d'Etat et membre du Conseil Constitutionnel ou leurs équivalents à l'étranger ; Magistrat de la Cour des comptes ou leurs équivalents à l'étranger ; Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; Ambassadeur ou chargé d'affaires ; Officier général, ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique exerçant son activité au niveau national ; Directeur, directeur adjoint, membre du conseil d'une organisation internationale.

Une personne de votre famille ou de votre entourage<sup>2</sup> exerce-t-elle, ou a-t-elle cessé d'exercer depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

- oui  non

Si oui, quelle fonction ? ..... Dans quel pays ? .....

<sup>2</sup> Membres directs de la famille, notamment le conjoint (peu importe la nature de l'alliance) ; les enfants, ainsi que leur conjoint ; les parents. Les personnes étroitement associées, notamment dans le cadre d'une société ou structure juridique (fiducie ou trust) ou entretenant un lien d'affaires (commercial ou économique) étroit.

### 6 - SOUSCRIPTION

Le Souscripteur déclare avoir reçu et pris connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (« DICI ») et du règlement du fonds commun de placement à risques W PME Multistratégies (ci-après désigné le « Fonds ») et en particulier de ses dispositions relatives aux conditions de rachat. Le Souscripteur a été informé du fait que le règlement du Fonds lui est fourni gratuitement dans le cas où il en fait la demande auprès de la Société de Gestion.

En application de l'article L. 214-24-35 du Code monétaire et financier (« CMF »), la souscription emporte acceptation du règlement du Fonds.

<b>MONTANT DE LA SOUSCRIPTION (HORS DROITS D'ENTRÉE)</b>	
Montant de souscription dans le Fonds, hors droits d'entrée [MS]	<input type="text" value="00"/> €
	→ Ne peut être inférieur à 1000€.
<b>TAUX DE DROITS D'ENTRÉE</b>	
Taux maximal de droits d'entrée [TMDE]	<input type="text" value="5"/> %
Taux de droits d'entrée appliqué [TDE]	<input type="text"/> %
	→ Pourcentage maximal du montant de la souscription dans le Fonds, correspondant à des droits d'entrée, qui peut être prélevé lors de la souscription.
	→ Correspondant à des droits d'entrée effectivement prélevés lors de la souscription.
Montant des droits d'entrée [MDE]*	[MS] x [TDE] = <input type="text"/> €
	→ Montant des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription.
<b>SOUSCRIPTION TOTALE</b>	
Montant de la souscription totale [MT]	[MS] + [MDE] = <input type="text"/> €
	→ Montant total de la souscription effectivement versé, y compris droits d'entrée, exprimé en euros.

\*Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du Fonds.

J'ai conscience du fait qu'il me sera attribué, en contrepartie de ma souscription, des Parts B dès lors que le montant total de ma souscription est égal ou supérieur à 100 000 € et des Parts A dans le cas contraire. Les frais de gestion et de fonctionnement des Parts B seront minorés par rapport à ceux des Parts A.

La valeur de souscription des Parts est égale à :

- leur valeur nominale soit 480€ ;
- augmentée d'une commission de souscription d'un montant de :
  - 0€ pour toute souscription reçue jusqu'au dernier jour du troisième mois suivant la Date de Constitution (inclus) ;
  - 10€ (soit 2,084% de leur valeur nominale) pour toute souscription reçue entre le 1<sup>er</sup> jour du quatrième mois suivant la Date de Constitution (inclus) et le dernier jour du sixième mois suivant la Date de Constitution (inclus) ;
  - 20€ (soit 4,167% de leur valeur nominale) pour toute souscription reçue entre le 1<sup>er</sup> jour du septième mois suivant la Date de Constitution (inclus) et jusqu'à la clôture de la Période de Souscription.

RENNVOYER À M CAPITAL PARTNERS

# FCPR W PME MULTISTRATÉGIES

## FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17 NOVEMBRE 2020

CODES ISIN PARTS A : FRO013515897 - PARTS B : FRO013515905

# M-CAPITAL

## 7 - ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Le Souscripteur verse un montant total de .....euros [MT], qui comprend un montant de droits d'entrée de .....euros [MDE].

[MDE] ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de souscription [MS].

Le Souscripteur a pris connaissance du fait que les droits d'entrée du Fonds sont négociables. Le Souscripteur consent à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal\* de 3,91% (TFAM\_GD) ou de 3,51% selon la catégorie de parts, dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,80% (TFAM\_D) ou de 1,50% selon la catégorie de parts.

\* Le TFAM maximal est calculé sur la durée de vie maximum du Fonds.

### Signature

(précédée de la mention manuscrite :

« lu et approuvé »)

## 8 - MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)

Des Parts C ont vocation à être souscrites pour au moins 0,25% du montant total des souscriptions (y compris les commissions de souscription le cas échéant) reçu par le Fonds. Celles-ci ouvrent un droit d'accès à 20% de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que les Parts A et les Parts B sont intégralement remboursées à leur valeur nominale.

## 9 - AVERTISSEMENT

**L'attention du Souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué pendant une durée minimale de 8 années pouvant aller jusqu'à 10 années sur décision de la Société de Gestion. La durée de blocage peut en effet être prorogée dans la limite de deux fois 1 an, soit au plus tard jusqu'au 31 mars 2031.**

**Le Fonds est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Le Souscripteur doit prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds décrits à la rubrique « Profil de Risques » du règlement du Fonds.**

**Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que le Souscripteur bénéficiera automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle il le détiendra et de sa situation individuelle.**

Tableau récapitulatif présentant la liste des autres FCPR d'ores et déjà gérés par la Société de Gestion et pourcentage de leur actif éligible au quota atteint à la dernière date connue :

FCPR	ANNÉE DE CRÉATION	POURCENTAGE D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIF EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE D'ATTEINTE DU QUOTA D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES
MIDI CAPITAL N°1	2002	31,02%	31/12/2003
MIDI CAPITAL N°2	2008	67,62%	31/12/2009
W PME VALORISATION	2017	85,72%	30/06/2019
SELECT PROMOTION	2018	55,05%	30/09/2020
SELECT PROMOTION II	2019	0%	30/09/2023

## 10 - RÈGLEMENT ET INSCRIPTION DES PARTS

### VIA MON PEA ou PEA-PME

**1/ RÈGLEMENT :** Le Souscripteur choisit d'effectuer son règlement en donnant instruction à l'établissement ..... hébergeant son PEA ou PEA-PME, de débiter son compte-espèces dont voici les coordonnées :

IBAN \_\_\_\_\_ BIC \_\_\_\_\_

**2/ INSCRIPTION DES PARTS :** Les parts souscrites sont à livrer sur le compte-titres associé au compte-espèces référencé ci-dessus.

### HORS PEA-PME

**1/ RÈGLEMENT :** Le Souscripteur choisit d'effectuer son règlement (cocher la case correspondante) :

par virement sur le compte bancaire du Fonds, dont voici les coordonnées, en indiquant comme bénéficiaire « FCPR W PME Multistratégies » :

IBAN \_\_\_\_\_ BIC \_\_\_\_\_  
FR76176151298000010152139445091 DISFFRPPXXX

par prélèvement bancaire sur son compte bancaire, dont voici les coordonnées : (Le Souscripteur remplit le mandat de prélèvement et joint obligatoirement un RIB de ce compte). Le prélèvement bancaire interviendra dès la réception du dossier de souscription.

IBAN \_\_\_\_\_ BIC \_\_\_\_\_

**2/ INSCRIPTION DES PARTS :** Le Souscripteur souhaite que les parts soient (cocher la case correspondante) :

inscrites sur son compte-titres dont voici les coordonnées : (Le Souscripteur joint obligatoirement un RIB de ce compte).

IBAN \_\_\_\_\_ BIC \_\_\_\_\_

conservées en nominatif pur à son nom par le dépositaire du Fonds (RBC Investor Services Bank France), prestation pour laquelle ce dernier ne lui facturera directement ni frais, ni droits de garde.

Le Souscripteur a par ailleurs pris connaissance du fait que, conformément aux dispositions des articles L. 561-1 et suivants du CMF relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux, la Société de Gestion pourra lui réclamer toute information et/ou document et/ou attestation qu'elle jugera nécessaire pour se conformer à ses obligations réglementaires.

## 10 - DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PARTS

### Le Souscripteur déclare :

- avoir pris connaissance, compris et accepté les dispositions du règlement et du DICI du Fonds qui lui ont été remis préalablement à sa souscription ;
- avoir souscrit par l'intermédiaire d'un conseiller financier ; dans le cas contraire, il retourne à la Société de Gestion le profil investisseur dûment complété et signé ;
- avoir souscrit en l'absence de tout démarchage bancaire et financier au sens des articles L. 341-1 et suivants du Code monétaire et financier pour le compte de M Capital Partners ;
- avoir la pleine capacité légale à s'engager par contrat, que la présente souscription est faite pour son propre compte et qu'il sera le propriétaire effectif des parts souscrites ainsi que des revenus ou autres distributions du Fonds ;
- avoir reçu d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre sa décision dont notamment les conditions financières du Fonds, et les contraintes en matière de date de souscription (dont le montant de l'application, le cas échéant, d'une prime de souscription) et de versement des sommes correspondantes et en particulier le DICI et le règlement du Fonds ;
- avoir souscrit irrévocablement par les présentes aux parts du Fonds pour le montant susmentionné, sous réserve d'encaissement de sa souscription ;
- avoir été informé, comprendre et accepter, d'une part, que l'investissement dans le Fonds porte sur des instruments qui impliquent des risques particuliers du fait de leurs spécificités ou sur des opérations à exécuter où le prix dépend de fluctuations des marchés financiers sur lesquelles la Société de Gestion n'a aucune influence et, d'autre part, que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures ; mon attention a ainsi été attirée sur les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts du FCPR et notamment sur le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi ;
- avoir été informé de sa catégorisation en tant que client non professionnel au sens de la réglementation, catégorie offrant la plus grande protection, et de la possibilité de demander, sous conditions, une catégorisation en qualité de client professionnel qui entraîne la diminution du degré de protection auquel il a droit aujourd'hui, en particulier le bénéfice de certains droits en matière d'information et de conseil, d'exécution des ordres et de traitement des réclamations ;
- que les fonds utilisés pour sa souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- avoir été informé de la durée de blocage des parts du Fonds ;
- avoir été informé et accepter des frais et commissions prélevés, tels que figurant dans le règlement du Fonds, le DICI et dans le présent bulletin de souscription ;
- avoir été informé que la loi applicable à la souscription des parts du Fonds est la loi française ;
- avoir été informé du fait que le présent bulletin de souscription est valable sous réserve d'encaissement de sa souscription.

### Uniquement dans le cas où les parts souscrites par un Souscripteur personne physique résident fiscal français ne sont pas logées dans un compte-titre PEA ou PEA-PME :

Le Souscripteur déclare vouloir bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu des sommes ou valeurs distribuées auxquelles donnent droit les Parts souscrites dans le Fonds et des gains de cession ou d'opérations assimilées se rapportant à ces Parts (les « Sommes »), prévue aux articles 150-0 A et 163 quinquies B, I du Code général des impôts, et en conséquence s'engage à respecter tout au long de la durée de vie du Fonds l'ensemble des conditions correspondantes :

- Le Souscripteur s'engage à conserver les parts souscrites dans le Fonds pendant cinq (5) ans à compter de la souscription ;
- Le Souscripteur opte pour le rattachement et l'intégration des Sommes distribuées par le Fonds pendant un délai de cinq (5) ans à compter de la souscription des parts ;
- Le Souscripteur s'engage à ne pas demander la disposition des fonds ainsi réinvestis avant l'expiration de cette période d'indisponibilité de cinq (5) ans ;
- Le Souscripteur déclare être fiscalement domicilié en France ;
- Le Souscripteur s'engage à ne pas détenir, directement, par personne interposée ou par l'intermédiaire d'une fiducie, plus de dix (10) % des parts du Fonds ;
- Le Souscripteur s'engage à ne pas détenir avec son conjoint et ses ascendants ou descendants ensemble, directement ou indirectement, plus de vingt-cinq (25) % des droits dans les bénéfices de sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et déclare ne pas avoir détenu ce pourcentage au cours des cinq années précédant la souscription de ses parts ;
- Le Souscripteur a pris note qu'en cas de non-respect de l'un de ces engagements, les avantages fiscaux obtenus et visés ci-dessus pourront être repris. Par ailleurs, le Souscripteur a conscience que pour bénéficier des avantages fiscaux, le Fonds doit investir un pourcentage de son actif dans des sociétés répondant aux critères d'investissement visés à l'article L. 214-28 du Code monétaire et financier.
- Le Souscripteur autorise la Société de Gestion, agissant pour le compte du Fonds, à transmettre, dans les délais prévus par la réglementation fiscale et la doctrine administrative afférente, à l'administration fiscale une copie de la présente Annexe reflétant l'engagement du Souscripteur prévu au I de l'article 163 quinquies B du Code général des impôts.

Le Souscripteur reconnaît que les déclarations et garanties qu'il effectue et consent aux termes du présent bulletin de souscription sont une condition essentielle et déterminante pour la Société de Gestion de l'admission de sa souscription.

Le Souscripteur déclare et garantit à la Société de Gestion que toute déclaration et garantie qu'il effectue et consent aux termes du présent bulletin de souscription et que toute information qu'il a fournie ou qu'il fournira à la Société de Gestion conformément au présent bulletin de souscription et au règlement du Fonds est sincère, exacte et complète à la date de la présente souscription ou à la date à laquelle l'information est fournie. Le Souscripteur s'engage à adresser immédiatement par écrit à la Société de Gestion un rectificatif en cas de modification des informations concernant son identification, son statut et/ou sa résidence fiscale ou toute autre information fournie à la Société de Gestion.

**Le Souscripteur reconnaît et accepte que toutes informations liées à sa souscription, tous documents d'information sur le Fonds (rapport annuel, valeur liquidative, lettre d'information semestrielle) et plus généralement toutes informations et modifications réglementaires lui seront communiqués et mis à disposition sur l'espace extranet créé par M Capital Partners dont les identifiants lui seront communiqués à l'adresse mail qu'il a indiquée dans l'encadré 1 (pour un Souscripteur personne physique) ou l'encadré 2 (pour un Souscripteur personne morale).**

## 12 - DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies sur ce bulletin de souscription sont destinées à la société M Capital Partners en qualité de responsable de traitement pour les besoins de l'exécution de votre souscription de parts du Fonds, la gestion de votre dossier mais également à des fins de prospection commerciale dans les conditions de l'article L. 34-5 du Code des Postes et des Communications Électroniques. Ces données sont conservées pendant une durée maximale de trois ans à compter de la clôture de la liquidation du Fonds. Conformément à la loi sur la protection des données personnelles et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort en contactant M Capital Partners à l'adresse suivante : 8, rue des Trente-Six Ponts - CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4, ou par mail : [contact@mcapital.fr](mailto:contact@mcapital.fr). Les données peuvent être communiquées aux sous-traitants de la société M Capital Partners notamment pour l'analyse des données, la facturation et plus généralement pour les besoins de l'exécution de votre souscription de parts du Fonds. La collecte des données répond à une exigence à la fois contractuelle et réglementaire. En l'absence de fourniture des données, M Capital Partners ne pourra vous faire bénéficier de ses prestations. Vous garantissez à M Capital Partners que vous êtes autorisé(e) à communiquer les données personnelles de vos représentants, bénéficiaires effectifs et contacts d'entrée en relation. Pour plus d'informations quant à la collecte et au traitement de vos données, nous vous invitons à consulter notre Politique de confidentialité disponible sur notre site Internet : [www.mcapital.fr](http://www.mcapital.fr).

Fait à .....

Le .....

### Signature

(précédée de la mention manuscrite :  
« lu et approuvé »)

# FCPR W PME MULTISTRATÉGIES

## FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17 NOVEMBRE 2020

CODES ISIN PARTS A : FRO013515897 - PARTS B : FRO013515905

CACHET DISTRIBUTEUR

Ou Nom du distributeur : .....

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Le souscripteur est (merci de cocher l'une des deux cases) :

- Une **personne physique**. Dans ce cas, veuillez remplir les informations visées au 1 ;  
 Une **personne morale**. Dans ce cas, veuillez remplir les informations visées au 2.

### 1 - INFORMATIONS SOUSCRIPTEUR PERSONNE PHYSIQUE

Nom et prénom ..... (ci-après « le Souscripteur »)  
Nom de jeune fille.....  
Nationalité.....  
Né(e) le ..... à ..... n° Dépt.....  
Pays.....  
Adresse.....  
Code postal..... Ville..... Pays.....  
Tél. ....  
Mail .....@..... (obligatoire)  
Activité professionnelle .....

### 2 - INFORMATIONS SOUSCRIPTEUR PERSONNE MORALE

Dénomination sociale ..... (ci-après « le Souscripteur »)  
Forme juridique.....  
Nom et prénom du représentant légal.....  
Nom de jeune fille.....  
Nationalité.....  
Né(e) le ..... à ..... n° Dépt.....  
Pays.....  
N° SIREN.....  
Adresse du siège social.....  
Code postal..... Ville..... Pays.....  
Tél. ....  
Mail .....@..... (obligatoire)  
Je, en tant que représentant légal de la société,  
• déclare les informations du bénéficiaire effectif du Souscripteur<sup>1</sup> :  
Nom et prénom .....  
Date de naissance..... Pays de naissance.....  
Nationalité(s).....  
Adresse de résidence .....

PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF) OU MENTION « NA » (NON APPLICABLE)
1.	
2.	

S'il y a plus d'un bénéficiaire effectif, veuillez utiliser une feuille de papier séparée et la signer.

- déclare :
- que le Souscripteur est une Entité Non Financière Active<sup>2</sup> ;  
 que le Souscripteur est une Entité Non Financière Passive<sup>3</sup> ;  
 que le Souscripteur est une Institution Financière<sup>4</sup> (dans ce cas, nous vous remercions de remettre concomitamment au présent bulletin de souscription, le formulaire d'autocertification adéquat pour l'application des normes FATCA, CRS et DAS 2).

<sup>1</sup>Désigne les personnes physiques :

- détenant directement ou indirectement plus de 25% des actions ou des parts, ou des droits de vote de l'entité ; ou  
- exerçant un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de l'entité, ou sur l'assemblée générale de ses associés ; ou  
- le représentant légal lorsqu'aucune personne physique n'a pu être identifiée selon les critères précédents.

<sup>2</sup>Entité non américaine non financière dont la part des revenus passifs (dividendes, intérêts, loyers, etc.) représente moins de 50% du total des revenus bruts et dont la part des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour produire des revenus passifs représente moins de 50% des actifs détenus et qui satisfait les autres critères de définition d'une «entité non financière passive» tels que visés en Annexe 1 de l'accord intergouvernemental conclu le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (l'« **Accord FATCA** »).

<sup>3</sup>Entité non américaine non financière qui n'est pas (i) une entité non financière active au sens de l'Annexe 1 de l'Accord FATCA et (ii) une société de personnes non américaine susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source ou un trust non américain susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source conformément à la réglementation pertinente du Trésor des Etats-Unis.

<sup>4</sup>Établissement gérant des dépôts de titres, établissement de dépôt, entité d'investissement, organisme d'assurance particulier au sens de l'Accord FATCA.

# FCPR W PME MULTISTRATÉGIES

## FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17 NOVEMBRE 2020

CODES ISIN PARTS A : FRO013515897 - PARTS B : FRO013515905

# M-CAPITAL

### 3 - ATTESTATION DE RESIDENCE FISCALE

Le Souscripteur :

- certifie avoir pour résidence(s) fiscale(s) (s'il a plusieurs résidences fiscales, il convient de toutes les indiquer dans le tableau ci-dessous) :

PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF) OU MENTION « NA » (NON APPLICABLE)
1.	
2.	

- déclare ne pas être résident américain.
- s'engage à informer spontanément et immédiatement M CAPITAL PARTNERS de tous changements dans les informations mentionnées ci-dessus.

### 4 - ORIGINE DES CAPITAUX

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Épargne                           | <input type="checkbox"/> Stock-options            | <input type="checkbox"/> Trésorerie    |
| <input type="checkbox"/> Vente de bien immobilier/mobilier | <input type="checkbox"/> Succession/Donation      | <input type="checkbox"/> Autre : ..... |
| <input type="checkbox"/> Cession d'entreprise              | <input type="checkbox"/> Fonds propres & réserves |  |

Provenance géographique (zone ou pays) : .....

Informations à fournir en application de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux (article L.561-1 et suivants du Code monétaire et financier).

### 5 - PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE (SOUSCRIPTEUR PERSONNE PHYSIQUE OU BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF DU SOUSCRIPTEUR PERSONNE)

Exercez-vous, ou avez-vous cessé d'exercer depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante<sup>1</sup> ?

- oui  non

Si oui, quelle fonction ? ..... Dans quel pays ? .....

<sup>1</sup> Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; Membre d'une assemblée parlementaire nationale (député comme sénateur) ou du Parlement européen, dirigeant d'un parti politique ; Magistrat de la Cour de Cassation, conseiller d'Etat et membre du Conseil Constitutionnel ou leurs équivalents à l'étranger ; Magistrat de la Cour des comptes ou leurs équivalents à l'étranger ; Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; Ambassadeur ou chargé d'affaires ; Officier général, ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique exerçant son activité au niveau national ; Directeur, directeur adjoint, membre du conseil d'une organisation internationale.

Une personne de votre famille ou de votre entourage<sup>2</sup> exerce-t-elle, ou a-t-elle cessé d'exercer depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

- oui  non

Si oui, quelle fonction ? ..... Dans quel pays ? .....

<sup>2</sup> Membres directs de la famille, notamment le conjoint (peu importe la nature de l'alliance) ; les enfants, ainsi que leur conjoint ; les parents. Les personnes étroitement associées, notamment dans le cadre d'une société ou structure juridique (fiducie ou trust) ou entretenant un lien d'affaires (commercial ou économique) étroit.

### 6 - SOUSCRIPTION

Le Souscripteur déclare avoir reçu et pris connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (« DICI ») et du règlement du fonds commun de placement à risques W PME Multistratégies (ci-après désigné le « Fonds ») et en particulier de ses dispositions relatives aux conditions de rachat. Le Souscripteur a été informé du fait que le règlement du Fonds lui est fourni gratuitement dans le cas où il en fait la demande auprès de la Société de Gestion.

En application de l'article L. 214-24-35 du Code monétaire et financier (« CMF »), la souscription emporte acceptation du règlement du Fonds.

#### MONTANT DE LA SOUSCRIPTION (HORS DROITS D'ENTRÉE)

Montant de souscription dans le Fonds, hors droits d'entrée [MS]  €

→ Ne peut être inférieur à 1000€.

#### TAUX DE DROITS D'ENTRÉE

Taux maximal de droits d'entrée [TMDE]  %

→ Pourcentage maximal du montant de la souscription dans le Fonds, correspondant à des droits d'entrée, qui peut être prélevé lors de la souscription.

Taux de droits d'entrée appliqué [TDE]  %

→ Correspondant à des droits d'entrée effectivement prélevés lors de la souscription.

Montant des droits d'entrée [MDE]\* [MS] x [TDE] =  €

→ Montant des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription.

#### SOUSCRIPTION TOTALE

Montant de la souscription totale [MT] [MS] + [MDE] =  €

→ Montant total de la souscription effectivement versé, y compris droits d'entrée, exprimé en euros.

\*Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du Fonds.

J'ai conscience du fait qu'il me sera attribué, en contrepartie de ma souscription, des Parts B dès lors que le montant total de ma souscription est égal ou supérieur à 100 000 € et des Parts A dans le cas contraire. Les frais de gestion et de fonctionnement des Parts B seront minorés par rapport à ceux des Parts A.

La valeur de souscription des Parts est égale à :

- leur valeur nominale soit 480€ ;
- augmentée d'une commission de souscription d'un montant de :
  - 0€ pour toute souscription reçue jusqu'au dernier jour du troisième mois suivant la Date de Constitution (inclus) ;
  - 10€ (soit 2,084% de leur valeur nominale) pour toute souscription reçue entre le 1<sup>er</sup> jour du quatrième mois suivant la Date de Constitution (inclus) et le dernier jour du sixième mois suivant la Date de Constitution (inclus) ;
  - 20€ (soit 4,167% de leur valeur nominale) pour toute souscription reçue entre le 1<sup>er</sup> jour du septième mois suivant la Date de Constitution (inclus) et jusqu'à la clôture de la Période de Souscription.

RENNVOYER À M CAPITAL PARTNERS

# FCPR W PME MULTISTRATÉGIES

## FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17 NOVEMBRE 2020

CODES ISIN PARTS A : FRO013515897 - PARTS B : FRO013515905

# M-CAPITAL

## 7 - ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Le Souscripteur verse un montant total de .....euros [MT], qui comprend un montant de droits d'entrée de .....euros [MDE].

[MDE] ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de souscription [MS].

Le Souscripteur a pris connaissance du fait que les droits d'entrée du Fonds sont négociables. Le Souscripteur consent à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal\* de 3,91% (TFAM\_GD) ou de 3,51% selon la catégorie de parts, dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,80% (TFAM\_D) ou de 1,50% selon la catégorie de parts.

\* Le TFAM maximal est calculé sur la durée de vie maximum du Fonds.

### Signature

(précédée de la mention manuscrite :

« lu et approuvé »)

## 8 - MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)

Des Parts C ont vocation à être souscrites pour au moins 0,25% du montant total des souscriptions (y compris les commissions de souscription le cas échéant) reçu par le Fonds. Celles-ci ouvrent un droit d'accès à 20% de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que les Parts A et les Parts B sont intégralement remboursées à leur valeur nominale.

## 9 - AVERTISSEMENT

**L'attention du Souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué pendant une durée minimale de 8 années pouvant aller jusqu'à 10 années sur décision de la Société de Gestion. La durée de blocage peut en effet être prorogée dans la limite de deux fois 1 an, soit au plus tard jusqu'au 31 mars 2031.**

**Le Fonds est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Le Souscripteur doit prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds décrits à la rubrique « Profil de Risques » du règlement du Fonds.**

**Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que le Souscripteur bénéficiera automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle il le détiendra et de sa situation individuelle.**

Tableau récapitulatif présentant la liste des autres FCPR d'ores et déjà gérés par la Société de Gestion et pourcentage de leur actif éligible au quota atteint à la dernière date connue :

FCPR	ANNÉE DE CRÉATION	POURCENTAGE D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIF EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE D'ATTEINTE DU QUOTA D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES
MIDI CAPITAL N°1	2002	31,02%	31/12/2003
MIDI CAPITAL N°2	2008	67,62%	31/12/2009
W PME VALORISATION	2017	85,72%	30/06/2019
SELECT PROMOTION	2018	55,05%	30/09/2020
SELECT PROMOTION II	2019	0%	30/09/2023

## 10 - RÈGLEMENT ET INSCRIPTION DES PARTS

### VIA MON PEA ou PEA-PME

**1/ RÈGLEMENT :** Le Souscripteur choisit d'effectuer son règlement en donnant instruction à l'établissement ..... hébergeant son PEA ou PEA-PME, de débiter son compte-espèces dont voici les coordonnées :

IBAN \_\_\_\_\_ BIC \_\_\_\_\_

**2/ INSCRIPTION DES PARTS :** Les parts souscrites sont à livrer sur le compte-titres associé au compte-espèces référencé ci-dessus.

### HORS PEA-PME

**1/ RÈGLEMENT :** Le Souscripteur choisit d'effectuer son règlement (cocher la case correspondante) :

par virement sur le compte bancaire du Fonds, dont voici les coordonnées, en indiquant comme bénéficiaire « FCPR W PME Multistratégies » :

IBAN \_\_\_\_\_ BIC \_\_\_\_\_  
FR76176151298000010152139445091 DISFFRPPXXX

par prélèvement bancaire sur son compte bancaire, dont voici les coordonnées : (Le Souscripteur remplit le mandat de prélèvement et joint obligatoirement un RIB de ce compte). Le prélèvement bancaire interviendra dès la réception du dossier de souscription.

IBAN \_\_\_\_\_ BIC \_\_\_\_\_

**2/ INSCRIPTION DES PARTS :** Le Souscripteur souhaite que les parts soient (cocher la case correspondante) :

inscrites sur son compte-titres dont voici les coordonnées : (Le Souscripteur joint obligatoirement un RIB de ce compte).

IBAN \_\_\_\_\_ BIC \_\_\_\_\_

conservées en nominatif pur à son nom par le dépositaire du Fonds (RBC Investor Services Bank France), prestation pour laquelle ce dernier ne lui facturera directement ni frais, ni droits de garde.

Le Souscripteur a par ailleurs pris connaissance du fait que, conformément aux dispositions des articles L. 561-1 et suivants du CMF relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux, la Société de Gestion pourra lui réclamer toute information et/ou document et/ou attestation qu'elle jugera nécessaire pour se conformer à ses obligations réglementaires.

## 10 - DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PARTS

### Le Souscripteur déclare :

- avoir pris connaissance, compris et accepté les dispositions du règlement et du DICI du Fonds qui lui ont été remis préalablement à sa souscription ;
- avoir souscrit par l'intermédiaire d'un conseiller financier ; dans le cas contraire, il retourne à la Société de Gestion le profil investisseur dûment complété et signé ;
- avoir souscrit en l'absence de tout démarchage bancaire et financier au sens des articles L. 341-1 et suivants du Code monétaire et financier pour le compte de M Capital Partners ;
- avoir la pleine capacité légale à s'engager par contrat, que la présente souscription est faite pour son propre compte et qu'il sera le propriétaire effectif des parts souscrites ainsi que des revenus ou autres distributions du Fonds ;
- avoir reçu d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre sa décision dont notamment les conditions financières du Fonds, et les contraintes en matière de date de souscription (dont le montant de l'application, le cas échéant, d'une prime de souscription) et de versement des sommes correspondantes et en particulier le DICI et le règlement du Fonds ;
- avoir souscrit irrévocablement par les présentes aux parts du Fonds pour le montant susmentionné, sous réserve d'encaissement de sa souscription ;
- avoir été informé, comprendre et accepter, d'une part, que l'investissement dans le Fonds porte sur des instruments qui impliquent des risques particuliers du fait de leurs spécificités ou sur des opérations à exécuter où le prix dépend de fluctuations des marchés financiers sur lesquelles la Société de Gestion n'a aucune influence et, d'autre part, que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures ; mon attention a ainsi été attirée sur les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts du FCPR et notamment sur le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi ;
- avoir été informé de sa catégorisation en tant que client non professionnel au sens de la réglementation, catégorie offrant la plus grande protection, et de la possibilité de demander, sous conditions, une catégorisation en qualité de client professionnel qui entraîne la diminution du degré de protection auquel il a droit aujourd'hui, en particulier le bénéfice de certains droits en matière d'information et de conseil, d'exécution des ordres et de traitement des réclamations ;
- que les fonds utilisés pour sa souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- avoir été informé de la durée de blocage des parts du Fonds ;
- avoir été informé et accepter des frais et commissions prélevés, tels que figurant dans le règlement du Fonds, le DICI et dans le présent bulletin de souscription ;
- avoir été informé que la loi applicable à la souscription des parts du Fonds est la loi française ;
- avoir été informé du fait que le présent bulletin de souscription est valable sous réserve d'encaissement de sa souscription.

### Uniquement dans le cas où les parts souscrites par un Souscripteur personne physique résident fiscal français ne sont pas logées dans un compte-titre PEA ou PEA-PME :

Le Souscripteur déclare vouloir bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu des sommes ou valeurs distribuées auxquelles donnent droit les Parts souscrites dans le Fonds et des gains de cession ou d'opérations assimilées se rapportant à ces Parts (les « Sommes »), prévue aux articles 150-0 A et 163 quinquies B, I du Code général des impôts, et en conséquence s'engage à respecter tout au long de la durée de vie du Fonds l'ensemble des conditions correspondantes :

- Le Souscripteur s'engage à conserver les parts souscrites dans le Fonds pendant cinq (5) ans à compter de la souscription ;
- Le Souscripteur opte pour le emploi immédiat et intégral des Sommes distribuées par le Fonds pendant un délai de cinq (5) ans à compter de la souscription des parts ;
- Le Souscripteur s'engage à ne pas demander la disposition des fonds ainsi réinvestis avant l'expiration de cette période d'indisponibilité de cinq (5) ans ;
- Le Souscripteur déclare être fiscalement domicilié en France ;
- Le Souscripteur s'engage à ne pas détenir, directement, par personne interposée ou par l'intermédiaire d'une fiducie, plus de dix (10) % des parts du Fonds ;
- Le Souscripteur s'engage à ne pas détenir avec son conjoint et ses ascendants ou descendants ensemble, directement ou indirectement, plus de vingt-cinq (25) % des droits dans les bénéfices de sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et déclare ne pas avoir détenu ce pourcentage au cours des cinq années précédant la souscription de ses parts ;
- Le Souscripteur a pris note qu'en cas de non-respect de l'un de ces engagements, les avantages fiscaux obtenus et visés ci-dessus pourront être repris. Par ailleurs, le Souscripteur a conscience que pour bénéficier des avantages fiscaux, le Fonds doit investir un pourcentage de son actif dans des sociétés répondant aux critères d'investissement visés à l'article L. 214-28 du Code monétaire et financier.
- Le Souscripteur autorise la Société de Gestion, agissant pour le compte du Fonds, à transmettre, dans les délais prévus par la réglementation fiscale et la doctrine administrative afférente, à l'administration fiscale une copie de la présente Annexe reflétant l'engagement du Souscripteur prévu au I de l'article 163 quinquies B du Code général des impôts.

Le Souscripteur reconnaît que les déclarations et garanties qu'il effectue et consent aux termes du présent bulletin de souscription sont une condition essentielle et déterminante pour la Société de Gestion de l'admission de sa souscription.

Le Souscripteur déclare et garantit à la Société de Gestion que toute déclaration et garantie qu'il effectue et consent aux termes du présent bulletin de souscription et que toute information qu'il a fournie ou qu'il fournira à la Société de Gestion conformément au présent bulletin de souscription et au règlement du Fonds est sincère, exacte et complète à la date de la présente souscription ou à la date à laquelle l'information est fournie. Le Souscripteur s'engage à adresser immédiatement par écrit à la Société de Gestion un rectificatif en cas de modification des informations concernant son identification, son statut et/ou sa résidence fiscale ou toute autre information fournie à la Société de Gestion.

**Le Souscripteur reconnaît et accepte que toutes informations liées à sa souscription, tous documents d'information sur le Fonds (rapport annuel, valeur liquidative, lettre d'information semestrielle) et plus généralement toutes informations et modifications réglementaires lui seront communiqués et mis à disposition sur l'espace extranet créé par M Capital Partners dont les identifiants lui seront communiqués à l'adresse mail qu'il a indiquée dans l'encadré 1 (pour un Souscripteur personne physique) ou l'encadré 2 (pour un Souscripteur personne morale).**

## 12 - DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies sur ce bulletin de souscription sont destinées à la société M Capital Partners en qualité de responsable de traitement pour les besoins de l'exécution de votre souscription de parts du Fonds, la gestion de votre dossier mais également à des fins de prospection commerciale dans les conditions de l'article L. 34-5 du Code des Postes et des Communications Électroniques. Ces données sont conservées pendant une durée maximale de trois ans à compter de la clôture de la liquidation du Fonds. Conformément à la loi sur la protection des données personnelles et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort en contactant M Capital Partners à l'adresse suivante : 8, rue des Trente-Six Ponts - CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4, ou par mail : [contact@mcapital.fr](mailto:contact@mcapital.fr). Les données peuvent être communiquées aux sous-traitants de la société M Capital Partners notamment pour l'analyse des données, la facturation et plus généralement pour les besoins de l'exécution de votre souscription de parts du Fonds. La collecte des données répond à une exigence à la fois contractuelle et réglementaire. En l'absence de fourniture des données, M Capital Partners ne pourra vous faire bénéficier de ses prestations. Vous garantissez à M Capital Partners que vous êtes autorisé(e) à communiquer les données personnelles de vos représentants, bénéficiaires effectifs et contacts d'entrée en relation. Pour plus d'informations quant à la collecte et au traitement de vos données, nous vous invitons à consulter notre Politique de confidentialité disponible sur notre site Internet : [www.mcapital.fr](http://www.mcapital.fr).

Fait à .....

Le .....

### Signature

(précédée de la mention manuscrite :  
« lu et approuvé »)